Cabinet Didier Kling & Associés
Membre français de Grant Thornton International
Commissaire aux comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-Sur-Seine

LEGOUX & Associés

Commissaire aux comptes
107, avenue Victor Hugo
75116 Paris

UNION DES ENTREPRISES DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE DE FRANCE

Syndicat professionnel régi par des dispositions des articles L.2131-1 et suivants du Code du travail

Immeuble « Cardinet »
8 rue Bernard Buffet
75017 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

-:-:-:-:-:-

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'UNION DES ENTREPRISES DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 2 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables applicables à votre organisme. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport financier du groupe du Conseil d'administration arrêté le 2 juillet 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelé à statuer sur les comptes

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisme ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisme.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

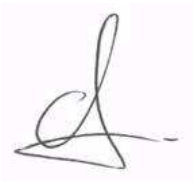
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 02 juillet 2020





Cabinet Didier KLING & Associés
Membre Français de
Grant Thornton International
Christophe BONTE
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie
Régionale de Versailles

LEGOUX & Associés

Antoine LEGOUX
Commissaire aux comptes
Inscrit à la Compagnie
Régionale de Paris

Bilan actif

GROUPE TLF

Etats de synthèse au 31/12/2019

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	16 039	16 039		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	380 707	285 171	95 536	112 647
Immobilisations financières				
Autres Participations	12 082		12 082	12 082
Prêts	1 260		1 260	1 870
Autres immobilisations financières	77 527		77 527	77 359
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**487 615**	**301 210**	**186 405**	**203 958**
Stocks				
Marchandises	20 857		20 857	21 941
Créances				
Clients et comptes rattachés	798 442	100 915	697 527	444 619
Autres créances	339 598	114 282	225 316	267 993
Divers				
Valeurs mobilières de placement	112 935	3 029	109 905	109 905
Disponibilités	2 153 930		2 153 930	2 430 741
Charges constatées d'avance	128 707		128 707	117 725
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**3 554 468**	**218 226**	**3 336 242**	**3 392 925**
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**4 042 083**	**519 436**	**3 522 647**	**3 596 884**

Bilan passif

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Réserves statutaires ou contractuelles	1 559 421	1 321 102
Report à nouveau	296 560	198 186
RESULTAT de l' EXERCICE	143 828	336 692
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**1 999 808**	**1 855 981**
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		105 782
Provisions pour charges	22 500	22 500
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**22 500**	**128 282**
Découverts et concours bancaires		*50 035*
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		50 035
Emprunts et dettes financières diverses	92 628	92 628
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 650	3 659
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	389 474	337 671
Personnel	*158 429*	*176 565*
Organismes sociaux	*293 689*	*264 469*
Etat, Impôts sur les bénéfices		*11 034*
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	*27 846*	*21 230*
Autres dettes fiscales et sociales	*42 522*	*17 760*
Dettes fiscales et sociales	522 486	491 059
Autres dettes	229 963	305 041
Produits constatés d'avance	263 139	332 529
TOTAL DETTES	**1 500 339**	**1 612 621**
TOTAL PASSIF	**3 522 647**	**3 596 884**

COMPTE DE RESULTAT

GROUPE TLF

Etats de synthèse au 31/12/2019

	du 01/01/19 au 31/12/19	du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION I		
Vente de marchandises	167 709	176 321
Vente de services	4 306 027	4 296 170
Chiffre d'affaires net	**4 473 737**	**4 472 491**
Autres produits	13 173	18 698
Reprise de provisions	85 164	72 300
Total I	**4 572 074**	**4 563 489**
CHARGES d'EXPLOITATION II		
Achats MP	75 144	87 134
Achats Marchandises		3 145
Variation de stocks (marchandises+mp)	1 084	-2 511
Autres achats & charges externes	1 949 950	1 984 581
Impôts & Taxes	185 423	179 751
Salaire & Traitements	1 502 650	1 266 065
Charges sociales	707 205	633 381
Amortissements & provisions	25 348	53 995
Provisions	50 070	25 713
Autres charges	83 941	79 820
Total II	**4 580 816**	**4 311 075**
RESULTAT D'EXPLOITATION III = I - II	**-8 742**	**252 414**
PRODUITS FINANCIERS IV		
Produits financiers	17 820	17 007
Total IV	**17 820**	**17 007**
CHARGES FINANCIERES V		
Charges financieres	379	131
Total V	**379**	**131**
RESULTAT FINANCIER VI = IV - V	**17 441**	**16 876**
RESULTAT COURANT VII = III + VI	**8 699**	**269 290**
PRODUITS EXCEPTIONNELS VIII		
Produits exceptionnels	146 429	114 183
Total VIII	**146 429**	**114 183**
CHARGES EXCEPTIONNELLES IX		
Charges exceptionnelles	1 439	2 066
Total IX	**1 439**	**2 066**
RESULTAT EXCEPTIONNEL X = VIII + IX	**144 990**	**112 117**
Impôts sur les bénéfices	9 862	44 714
RESULTAT DE L'EXERCICE	**143 828**	**336 692**

GROUPE TLF UNION

COMPTES CONSOLIDES

31/12/2019

GROUPE TLF UNION
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
31 DECEMBRE 2019

1/ Principes comptables et méthode de consolidation

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement n° 2009–10 du Comité de la Réglementation Comptable, homologué le 31 Décembre 2009 et aux dispositions du règlement n°99-02 de ce même Comité, homologué par l'arrêté du 22 Juin 1999, auxquelles renvoie le règlement n° 2009 – 10 précité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2/ Le périmètre de consolidation est défini dans le tableau ci-dessous.

ENTITE INTEGREE	COMMENTAIRE
TLF SERVICES	L'Union TLF détient 100 % du capital de la SARL TLF SERVICES, société commerciale dont le siège social est situé 8 Rue Bernard Buffet PARIS 17e; elle en assure le contrôle exclusif.

Les comptes annuels de TLF SERVICES, contrôlée de façon durable et exclusive par TLF, sont consolidés par intégration globale.

La clôture des exercices comptables des entités consolidées intervient le 31 Décembre.

Les dettes et créances, produits et charges réciproques ont fait l'objet d'une annulation.

3/ Aucun retraitement, par rapport aux comptes individuels, n'a été effectué, lesdits comptes individuels des deux entités consolidées par intégration globale ayant été établis en respectant la règle d'homogénéité.

4/ Le détail du résultat consolidé s'établit comme suit :

Résultat de TLF UNION (Bénéfice)	118 719,11
Résultat de TLF SERVICES (Bénéfice)	25 108,45
RESULTAT NET CONSOLIDE (bénéfice)	**143 827,52**

5/ Reconstitution des capitaux propres consolidés à partir des comptes sociaux :

Situation nette TLF UNION	1 678 140
Situation nette TLF SERVICES	442 652
Impact élimination parts TLF SERVICES	-120 984
TOTAL	**1 999 808**

6/ La variation des capitaux propres consolidés fait l'objet du tableau d'analyse ci-dessous :

Situation nette consolidée au 31 12 2018	**1 855 981**
Résultat consolidé de l'exercice 2019	143 828
Situation nette consolidée au 31 12 2019	**1 999 808**

7/ Le tableau des flux de trésorerie établi à partir du résultat net des entités intégrées se présente comme suit :

Tableau des Flux de trésorerie R99-02	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	**143 828**	**336 692**
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
Dotations aux Amortissements et provisions	75 418	79 708
Reprises des Amortissements et provisions	-190 946	-192 587
Plus et moins-values de cession		0
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	28 299	223 813
Variation nette exploitation	**-298 980**	**118 031**
Variation de stock	1 084	-2 511
Variation des Créances d'exploitation	-187 782	184 301
Variation des Dettes d'exploitation	-112 282	-63 759
Variation nette hors exploitation	**0**	**0**
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**-298 980**	**118 031**
Flux net de trésorerie généré par l'activité	**-270 681**	**341 845**
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissement / acquisition immos corporelles	-6 573	-21 341
Décaissement / acquisition immos financières	442	805
Encaissement / cession immos financières		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	**-6 131**	**-20 536**
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		
Variation des autres fonds propres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	**0**	**0**
VARIATION DE TRESORERIE	**-276 812**	**321 309**
TRESORERIE A L'OUVERTURE	**2 543 676**	**2 222 367**
TRESORERIE A LA CLOTURE	**2 266 864**	**2 543 676**

8/ Détail des Participations et créances rattachées

	€
Parts CELSE	1 897
Parts AGIF	10 000
Autres titres divers	185
TOTAL	**12 082**

Informations complémentaires sur les participations

PARTICIPATIONS	**AGIF+**	**CELSE**
% Capital	20	1.68
Capital Social	50 000 €	100 000 €
Chiffre d'affaires	360 864 € (2019)	1 934 495 € (2019)
Résultat	51 230 € (2019)	365 512 € (2019)

9/ Immobilisations, amortissements et provisions

VALEURS BRUTES	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 039			16 039
Immobilisations corporelles	374 134	6 573		380 707
Immobilisations en cours	0			0
Immobilisations Financières hors titres mis en équivalence.	91 311	168	610	90 869
TOTAL	**481 484**	**6 741**	**610**	**487 615**

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture
Immobilisations incorporelles	16 039			16 039
Immobilisations corporelles	261 486	23 684		285 171
Immobilisations Financières hors titres mis en équivalence.	0			0
TOTAL	**277 525**	**23 684**	**0**	**301 210**

10/ Tableau des créances par échéances

ETAT DES CREANCES			
	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Prêts et cautions versées	78 787	1260	77 527
De l'actif circulant			
Créances d'exploitation	1 029 720	925 883	103 837
Fournisseurs débiteurs	44 478	44 478	
Créances fiscales	63 842	63 842	
Charges constatées d'avance	128 707	128 707	
TOTAL	**1 345 534**	**1 164 170**	**181 364**

11/ Tableau des dettes par échéances

ETAT DES DETTES				
	Montant Brut	A un an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes Financières diverses	92 628	26 996		65 632
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	392 124	392 124		
Dettes fiscales	70 368	70 368		
Dettes Sociales	452 118	452 118		
Autres Dettes	493 101	493 101		
TOTAL	**1 500 339**	**1 434 707**	**0**	**65 632**

12/ Montant des honoraires du Commissariat aux Comptes figurant au compte de résultat

Le montant des honoraires du Commissariat aux comptes provisionnés figurant au compte de résultat est de 22 000 euros TTC pour l'année 2019.

13/ Engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite

La méthode utilisée est la méthode dite P.B.O., conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC modifiée par recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013.

	€
TLF UNION: Valeur actuelle probable des indemnités à verser	295 854
TLF Services : Valeur actuelle probable des indemnités à verser	42 231
TLF UNION : Dette actuarielle	95 274
TLF Services : Dette actuarielle	22 282

La valeur actuelle probable des indemnités mesure l'engagement actualisé de TLF/TLFS au taux retenu de 0,77 %. Cette valeur correspond au montant actualisé et probabilisé des prestations théoriques à verser, en tenant compte de la probabilité de chaque salarié d'être présent dans l'entreprise à l'âge de son départ en retraite.

La dette actuarielle correspond à la part de la valeur actuelle probable de TLF/TLFS rapportée à l'ancienneté acquise à la date d'évaluation. La valeur actuelle probable est relativisée par le rapport « ancienneté acquise/ancienneté totale théorique ».

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2018.
- Le taux de charges sociales patronales est le suivant :

CATEGORIE	**Cadres**	**Agents de Maîtrise**
TLF	62,41 %	58,72 %
TLF SERVICES	43,65 %	41,71 %

.

- Le taux de rotation du personnel retenu est faible (inférieur à 3% dès l'âge de 27 ans).
- Le départ en retraite est prévu, sauf dérogation individuelle, à : 67 ans
- L'augmentation annuelle des salaires est de 1.0 %.

14/ Engagements reçus

Montant des cautions bancaires reçues au 31/12/2019 des clients actifs « tunnels » de TLF Services : 565 256 €.

15/ Autres engagements

- L'aménagement du nouveau siège social en 2016 a généré des frais d'équipement mobilier qui ont été financés par crédit-bail, pour un montant total de 134 093.59 € HT sur une durée de 5 ans, se terminant en aout 2021.

16/Effectifs moyens des entités consolidées par intégration globale

- TLF : 27 (2 employés, 5 agents de maîtrise, 20 cadres)
- TLF Services : 4 (1 employé, 2 agents de maîtrise, 1 cadre)

17/ Evènements significatifs postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un évènement significatif de l'exercice 2020. Conformément à la position de l'Autorité des normes comptables TLF estime à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec la situation existant au 31 décembre 2019. En conséquence, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Aucun autre événement significatif susceptible de remettre en question les éléments de l'arrêté comptable n'est survenu depuis la clôture.